Carte blanche

Florence Reuter
Députée Fédérale MR

Quand va-t-on enfin se préoccuper des parents en Communauté française ?

Injuste, irresponsable, la politique menée à l'égard des milieux d'accueil de l'enfance non subventionnés en Communauté française.

Il manque de places d'accueil, cruellement. Ce n'est pas neuf et pourtant malgré les effets d'annonce, rien ne change vraiment. L'ensemble du budget consacré à l'accueil de la petite enfance en Communauté française va exclusivement aux milieux d'accueil subventionnés alors que seule une meilleure collaboration avec le secteur non subventionné permettra de répondre aux besoins des parents.

Les maisons d'enfants et accueillantes indépendantes ne coûtent rien à la Communauté française et représentent pourtant 1/3 des places d'accueil, il est donc nécessaire de les encourager.

C'est une question de volonté politique. Le choix de tout accorder au subventionné est, à mon sens, une vision archaïque de la société, c'est la peur du privé. C'est une position idéologique intolérable à une époque où l'on encourage le travail des femmes et où il est extrêmement difficile d'assumer une famille avec un seul salaire. C'est irresponsable vis-à-vis de tous les parents qui travaillent.

L'Europe nous impose une place d'accueil pour 3 enfants, soit un taux de couverture de 33 %. Nous atteignons péniblement 26 % alors que la Flandre atteint 50 % avec un budget pratiquement similaire (des primes sont par exemple accordées aux crèches indépendantes). C'est donc bien un choix politique. Une place subventionnée coûte à la Communauté française 6.000 euros par an par enfant, il en faut 10.000 pour répondre aux exigences européennes, on sait que le budget de la Communauté ne le permet pas. Seules les initiatives privées nous permettront d'atteindre le nombre de places imposé. Il importe donc de les encourager sans pour autant transformer le secteur indépendant en secteur subventionné.

Il serait peut-être temps de prendre en considération ce secteur privé si décrié. Seule une ligne lui est consacrée dans le nouveau contrat de gestion de l'ONE. L'article 79 qui se contente de dire : « *l'Office participe à une analyse du secteur des maisons d'enfants afin d'établir un plan d'action en vue de promouvoir ce secteur.* »

Certaines maisons d'enfants risquent de fermer, d'autres d'augmenter leurs tarifs, jusqu'à 750 euros par enfant

Depuis des mois, je rencontre des responsables de maisons d'enfants passionnées par leur travail et qui gagnent moins de 1.000 euros par mois. Un revenu dérisoire au vu des frais qu'elles exposent, des responsabilités qu'elles assument et du coût que représente une place d'accueil pour les parents.

Les cas personnels sont parfois catastrophiques d'autant que les normes qui leur sont imposées sont – souvent injustement d'ailleurs – plus strictes que dans les milieux subventionnés. Pourquoi une gardienne de crèche subsidiée peut-elle garder 7 enfants tandis qu'une accueillante indépendante ne peut en garder que 4 ? Quelle est la justification ? Elles répondent aux mêmes critères de qualité dictés par l'ONE pour recevoir leur agrément.

Les récits des acteurs de terrain sont édifiants, entre l'adaptation aux nouvelles normes de qualité (le coin d'eau doit changer de place, il faut changer tous les lits car les normes de sécurité ont été modifiées…), le contrôle inopiné d'un inspecteur de l'AFSCA qui menace la puéricultrice de sanctions car elle n'ouvre pas sa porte immédiatement. Et pour cause, elle était en train de donner un biberon… Chaque jour est semé d'embûches. D'autant que pour les indépendantes, après une journée de travail avec les enfants, commencent les charges et les tracasseries administratives de tout entrepreneur.

Et puis il y a ce changement de commission paritaire, la fameuse CP 332 qui impose désormais les mêmes barèmes pour les employés des maisons d'enfants non subventionnées que ceux appliqués dans les crèches subventionnées. L'objectif est louable, augmenter le salaire des puéricultrices, mais les conséquences sont déplorables : certaines maisons d'enfants risquent de fermer leurs portes, d'autres d'augmenter leurs tarifs, jusqu'à 750 euros par enfant à temps plein, ce qui est bien sûr prohibitif et risque d'encourager les crèches clandestines.

J'ai interpellé en Commission des affaires sociales trois ministres de l'emploi successifs. Je n'ai reçu aucune réponse satisfaisante. Aucun de ces ministres, qui se disent pourtant préoccupés par les vrais problèmes des gens, ne veut regarder le problème en face. Lors des négociations pour la mise en place de la nouvelle commission paritaire, la Fedaje, qui représente l'accueil non subventionné, n'a même pas été consultée. On me parle de dérogations ou d'aides à l'emploi, mais ce sont des solutions ponctuelles qui ne règlent en rien le problème global du manque de places d'accueil. Il est temps que l'on tienne compte des besoins légitimes des parents qui en sont quasiment réduits à devoir programmer la naissance de leur enfant en fonction des places disponibles dans les crèches.

Si le secteur public n'est pas à même d'assumer un service aussi essentiel que l'accueil des jeunes enfants, qu'il permette au moins, en encourageant et en soutenant les initiatives du secteur privé, de combler cette lacune. C'est une priorité dans une société où l'on mise sur une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle. ■

Le Royer